

Portrait de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) offre la collecte des matières organiques (MO) aux ICI assimilables à la collecte résidentielle sur une base volontaire. Les ICI sont invités à manifester leur intérêt auprès des municipalités membres de la RIAM afin de recevoir un équipement de récupération.

La Régie offre un accompagnement à tout type d'ICI qui désire implanter la collecte des MO en offrant non seulement des équipements, mais également une ressource pour assurer la sensibilisation et la formation du personnel de l'entreprise.

Pour l'instant, les ICI non assimilables à la collecte des MO résidentielle sont exclus de la collecte municipale, mais peuvent faire affaire avec des récupérateurs privés qui offrent les services de récupération sur le territoire.

PORTRAIT DE L'ENTITÉ

La RIAM dessert les 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Population
104 517
habitants

Nombre d'ICI
sur le territoire*
4 000

*Les industries issues du secteur agroalimentaire, les papetières et les exploitations agricoles sont exclues de ce portrait.

HISTORIQUE

La RIAM est l'entité ayant compétence pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire de ses 25 municipalités membres.

2007 : Implantation de la collecte des MO pour le secteur résidentiel incluant les ICI assimilables volontaires.

2015 : La RIAM offre un service d'accompagnement des ICI pour la mise en place ou l'amélioration de l'ensemble de la gestion de leurs matières résiduelles (GMR).

En 2020, ce sont 424 ICI assimilables qui sont desservis par la collecte municipale des MO, 34 édifices municipaux et 8 écoles.

APPROCHE DE COLLECTE

La RIAM désigne les ICI assimilables à la collecte résidentielle comme étant ceux nécessitant cinq bacs bruns de 240 L et moins.

Fréquences de collecte

Selon le calendrier de collecte résidentielle soit une collecte hebdomadaire d'avril à novembre et une mensuelle de décembre à mars (40 collectes par année).

Équipements de collecte

Les ICI assimilables doivent contacter leur municipalité afin d'obtenir un ou des bacs bruns de 240 L. Un ICI nécessitant des équipements autres que ceux proposés est encouragé à faire affaire avec un récupérateur privé.

Les sacs de papier sont les seuls sacs acceptés dans la collecte.

TARIFICATION

- **Équipements** : Il appartient aux municipalités de déterminer le mode de tarification pour les équipements.
- **Coûts de CTT** : Les coûts de CTT varient d'une municipalité à l'autre. La Régie facture à ces dernières un montant en fonction du nombre de bacs utilisés, selon les prix de la collecte résidentielle.

MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ) MISES EN PLACE

La RIAM offre d'accompagner gratuitement les ICI non assimilables à la collecte résidentielle dans la mise en place ou l'optimisation de leur GMR. Cet [accompagnement](#) se traduit par de la formation sur place et la distribution d'outils de sensibilisation. Il n'inclut toutefois pas la recherche et le choix d'un récupérateur.



Formation offerte pour les ICI sur la saine gestion des matières résiduelles.
Photo : RIAM

BONS COUPS

- Un accompagnement a été offert à tout type d'ICI qui en a fait la demande afin d'optimiser le tri de ses MO.
- Les ICI générant de grandes quantités de MO ont pu choisir eux-mêmes la fréquence de collecte ainsi que les équipements de collecte offerts par leur récupérateur privé¹.

¹Ce choix est un bon coup lorsqu'il existe plusieurs fournisseurs de récupération des MO sur un même territoire.

DÉFIS À RELEVER

- Acquérir des données de quantités de MO générées par les ICI, car il est parfois difficile de les accompagner en absence de données.
- Connaître les ICI liés par un contrat de collecte privée pour la gestion de leurs MO.

Portrait réalisé en juin 2020